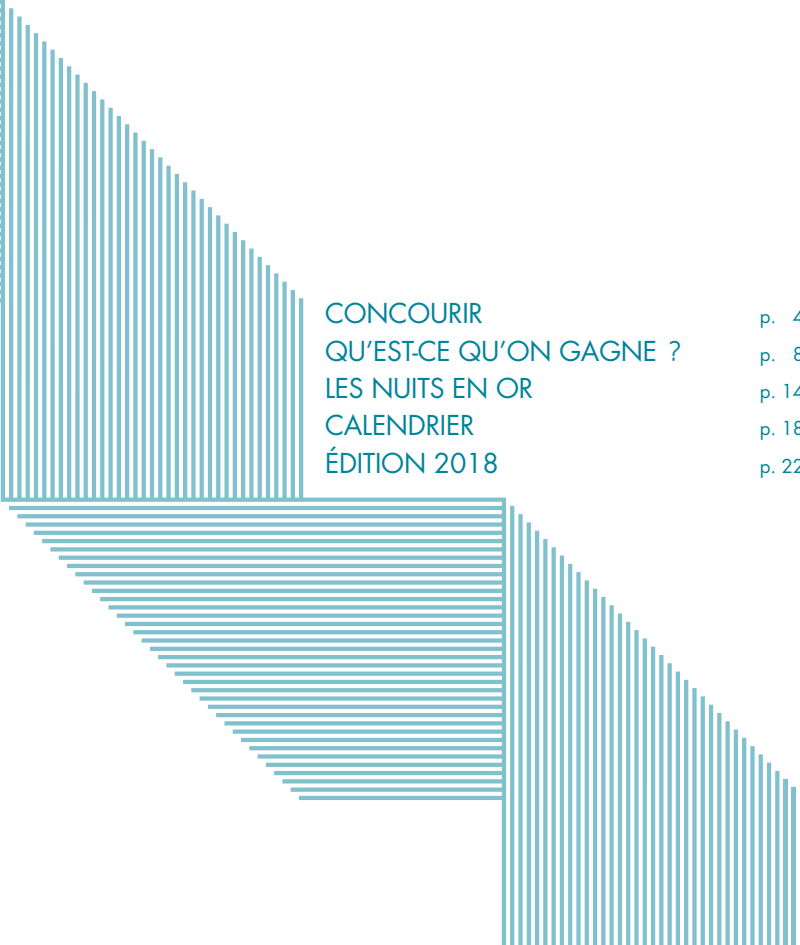




CÉSAR 2017
COURT MÉTRAGE

MODE D'EMPLOI

ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA



CONCOURIR	p. 4
QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?	p. 8
LES NUITS EN OR	p. 14
CALENDRIER	p. 18
ÉDITION 2018	p. 22



CONCOURIR

Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le César du Meilleur Film de Court Métrage.

Et depuis 2011, les films de court métrage d'animation ont été intégrés dans le dispositif des César aux côtés des films de long métrage d'animation. Deux César sont maintenant décernés pour l'animation, l'un pour le court métrage et l'autre pour le long métrage.

QUI PEUT LES RECEVOIR ?

Sont éligibles au César du Meilleur Film de Court Métrage et au César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage), tous les films :

- dont la durée totale est strictement inférieure à 60 minutes
- dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale

- dont le visa d'exploitation a été délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédant la Cérémonie.

L'Académie se charge de collecter la liste des films éligibles auprès du CNC et en organise la sélection avec la collaboration du Comité Court Métrage et du Comité Animation de l'Académie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

>> Les Comités

L'Académie constitue chaque année un Comité Court Métrage et un Comité Animation, qui rassemblent des professionnels dont l'activité les place au cœur de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmateurs de festivals...).

La composition de ces Comités est soumise chaque année à la validation souveraine du Bureau de l'Académie.

En septembre, 24 films sont choisis par les membres du Comité Court Métrage et 12 films par les membres du Comité Animation, parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 36 courts métrages composent ainsi les Sélections Officielles Court Métrage des César.

>> Le vote

Les électeurs

Les 36 courts métrages sélectionnés par les Comités sont soumis au vote des membres de l'Académie des César.

Ces électeurs sont des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des

années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

L'Académie compte actuellement 4287 membres votants.

Les 2 tours de vote

- À l'issue du premier tour, 5 films, parmi les 24 choisis par le Comité Court Métrage, comptabilisant le plus grand nombre de voix, sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.

- Pour l'animation, 4 films, parmi les 12 choisis par le Comité Animation, comptabilisant le plus grand nombre de voix, sont nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).

- Les 9 films sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.

- Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi les 5 courts métrages nommés, celui qui recevra le César du Meilleur Film de Court Métrage et parmi les 4 courts métrages d'animation, celui qui recevra le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage). Les lauréats sont annoncés lors de la Cérémonie des César, à la fin du mois de février.

Les dispositifs de visionnage des films

L'Académie met à disposition de ses membres plusieurs moyens de voir les 36 films :

- Diffusion en salle au cinéma Le Balzac, en novembre et décembre à Paris. Ces projections sont destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.
- Mise en ligne durant toute la période du vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.

- Envoi de 5 DVD, réunissant les 36 films, et faisant partie du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres au mois de décembre.

Les 5 DVD font également partie d'un mini coffret, tiré à part, destiné à être remis aux institutions engagées dans le soutien au court métrage en France et en Europe. Ce coffret sera également offert aux gagnants du jeu-concours organisé par l'Académie des César à l'occasion de la Fête du Court Métrage au mois de décembre.





QU'EST CE
QU'ON GAGNE ?

>> Pour les 36 films sélectionnés :

Être retenu dans l'une ou l'autre des sélections permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations de visionnage détaillées précédemment (projections, VOD, coffret DVD...)

Une mise en ligne sur CanalPlay, à l'intention des internautes français, est également proposée à ceux qui le désirent.

>> S'y rajoute pour les 9 films nommés :

- Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie d'une interview vidéo du(de la) réalisateur(trice) et du(de la) producteur(trice), dans le cadre de "Paroles de Nommés".

- Projection des 9 films nommés dans le cadre de la rétrospective "l'Année Cinéma César" au cinéma Le Balzac, et au cinéma Les 3 Luxembourg durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie. Ces projections sont destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.

>> Et pour les 2 films lauréats :

- Le César du Meilleur Film de Court Métrage et le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage), choisis par les membres de l'Académie, font partie des récompenses les plus prestigieuses du monde du court métrage. Ils constituent une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à la réalisation du film, souvent décisive pour la suite de leur carrière.

- Participation au grand événement court métrage de l'Académie des César : Les Nuits en Or (voir page 14).



QU'EST CE QUE ÇA CHANGE ?

Cécile Ducrocq

Réalisatrice du film LA CONTRE-ALLÉE

César 2016 du Meilleur Film de Court Métrage

Ce César, ça représente une grande joie, une nuit de fête, rentrer à cinq heures du matin en talons avec un César sous le bras - c'est assez chic. Je suis très heureuse, pour mon équipe, pour mon actrice Laure Calamy, pour moi aussi ! Et surtout pour mon producteur, Stéphane Demoustier. C'est lui qui m'a donné le goût de réaliser, qui m'a fait confiance et je lui dois tout. Je suis heureuse de lui offrir ça. J'ai fait une fête, tout le monde voulait avoir son selfie avec le César, c'était drôle. C'est là aussi que j'ai mesuré le retentissement d'une telle récompense.

Dans le travail, c'est une reconnaissance, on me félicite, les gens ont vu le film, ils m'en parlent, c'est agréable. Mais ce n'est pas non plus un blanc-seing et on ne me déroule pas le tapis rouge. J'ai l'impression que c'est un métier où il faut continuellement faire ses preuves. À chaque projet, il faut repartir de zéro et convaincre à partir du scénario, de l'aventure que promet le film.

Pour autant, je suis très fière de cet objet. Je ne savais pas où mettre mon César, il a atterri naturellement au pied de mon lit. C'est ma conception du Feng Shui, il infuse doucement la nuit pour me donner de l'inspiration. Plus sérieusement, je pense que cette récompense me donne de la force. Quand je doute, j'y repense.



Céline Devaux

Réalisatrice du film LE REPAS DOMINICAL

César 2016 du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage)

Le 26 février dernier il s'agissait de trouver des vêtements pour une apparition publique, de ne pas perdre son carton d'invitation. Il s'agissait de ne pas être ivre dans la grande salle de théâtre, de ne pas concevoir d'espoir lorsque les caméramen viennent vous demander votre nom, et de ne pas concevoir de honte de ce même espoir. Il s'agissait d'être bien accompagné et de ne pas tout à fait réaliser que ce moment de télévision existait pour de bon.

J'ai un souvenir indécis de quelque chose d'abondant, de rires copieux et de nervosité mal dissimulée - il y avait des femmes arrivées trop tôt qui attendaient assises dans les couloirs, les chaussures à la main, se massant les pieds. Il fallait se répéter que tout cela n'était qu'une drôle d'expédition et en rire avec les gens qu'on aime.

Je ne serai pas en mesure de décrire l'émotion provoquée par une telle récompense - la vie en offre d'autres bien plus pures je l'espère, que de savoir que l'on gagne aux côtés de celui qui perd et qui applaudit. J'en ai conçu une joie très simple, une exaltation enfantine que je pouvais partager avec ceux qui avaient travaillé avec moi. Nous avons gagné et nous pouvions crier, danser et - suprême réconfort, nous pouvions continuer à travailler, continuer à écrire, continuer à dessiner. C'est ce que j'ai fait depuis.



LES NUITS EN OR

LES NUITS EN OR : L'ÉVÉNEMENT COURT MÉTRAGE DE L'ACADÉMIE DES CÉSAR

Les deux courts métrages lauréats des César sont au cœur du projet Nuits en Or, organisé par l'Académie : de nombreuses projections publiques en Europe (le Panorama) et en France (la Collection), et pour les réalisateurs, dix jours de voyage dans trois capitales pour présenter leurs films au grand public européen aux côtés de leurs pairs du monde entier (la Tournée).

LE PANORAMA

Le César du Meilleur Film de Court Métrage et le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sont présentés dans le cadre du Panorama des Nuits en Or : trois jours de projections à Paris, gratuites et ouvertes au public, au mois de juin, au cœur d'un programme composé des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année, primés par leur Académie Nationale de Cinéma.

Le Panorama est également présenté dans plusieurs capitales européennes qui, pour 2017, sont : Rome, Athènes, Madrid, Bruxelles, Luxembourg, Stockholm, Lisbonne, Vienne.

LA COLLECTION

Autour du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) est également constitué le programme de la Collection des Nuits en Or, avec une sélection de courts métrages choisis par le Comité Exploitants Court Métrage de l'Académie parmi ceux du Panorama. Ce Comité est constitué des exploitants de cinéma qui diffusent les Nuits en Or.

La Collection est présentée en salle lors de soirées exceptionnelles, au mois de juin, dans une vingtaine de villes françaises.

LA TOURNÉE

Les réalisateurs(trices) du César du Meilleur Film de Court Métrage et du César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) sont conviés à la Tournée des Nuits en Or : un voyage culturel et professionnel de dix jours en Europe, durant lequel, avec tous les autres réalisateurs et réalisatrices du Panorama, ils accompagneront la présentation de leurs films dans certaines des capitales participant à l'événement.

Pour l'année 2017, la Tournée passera par Athènes et Rome pour se terminer à Paris par le Dîner de Gala des Nuits en Or, donné en leur honneur à l'UNESCO en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

Retrouvez toutes les informations sur les Nuits en Or sur le site de l'Académie : www.academie-cinema.org

Suivez nous sur



Et abonnez-vous à notre Newsletter !

RÉALISATEURS NUITS EN OR 2016 - UNESCO, PARIS





CALENDRIER

LES DATES DU COURT MÉTRAGE AUX CÉSAR 2017

• 19 septembre 2016 :

- Annonce des 12 courts métrages choisis par le Comité Animation 2017.

- Annonce des 24 courts métrages choisis par le Comité Court Métrage 2017.

• 19 novembre 2016 : Projection au cinéma Le Balzac de la première partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.

• 26 novembre 2016 : Projection au cinéma Le Balzac de la deuxième partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.

• 3 décembre 2016 : Projection au cinéma Le Balzac de la troisième partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.


• 10 décembre 2016 : Projection au cinéma Le Balzac des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).

• À partir du 16 décembre 2016 : Envoi à chacun des membres votants de l'Académie des DVD "Sélection Officielle Court Métrage César 2017" (24 films) et du DVD "Sélection Officielle Court Métrage (Animation) César 2017" (12 films) dans le Coffret DVD César 2017.

• 15 au 18 décembre 2016 : Fête du Court Métrage au Carreau du Temple à Paris.

• 25 janvier 2017 : Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2017.

• 4 février 2017 : Déjeuner des Nommés. L'ensemble des nommés sont invités par le Président et le Conseil d'Administration de l'Académie à se retrouver lors d'un déjeuner au restaurant Le Fouquet's.



- **Dès le 4 février 2017** : Paroles de Nommés. Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie des interviews de tous(toutes) les réalisateurs(trices) et producteurs(trices) des films nommés aux César 2017.

- **8 février 2017** : Réunion bilan des Comités Courts Métrages et Animation de l'Académie à Clermont-Ferrand à l'occasion du Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand.

- **8 au 21 février 2017** : L'Année Cinéma César. Projection de tous les films nommés aux César 2017 dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg.

- **24 février 2017** : 42^{ème} Cérémonie de remise des César.

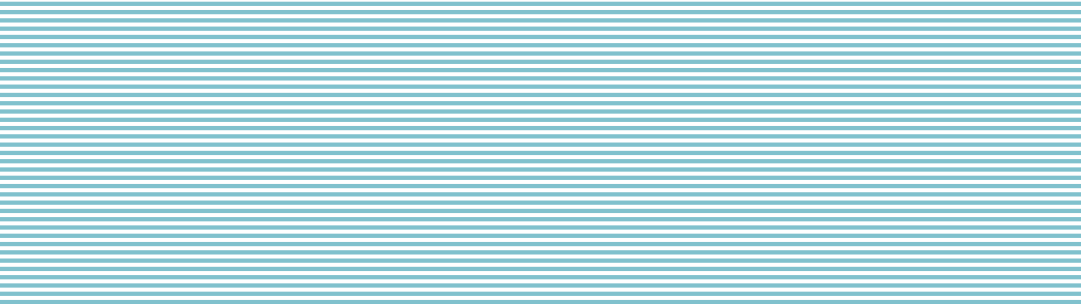
- **Juin 2017** : Les Nuits en Or - La Collection. Série de projections en France de la Collection.

- **Juin 2017** : Les Nuits en Or - Le Panorama. Série de projections du Panorama dans plusieurs capitales européennes.

- **4 au 14 juin 2017** : Les Nuits en Or - La Tournée. Voyage de dix jours des réalisateurs et réalisatrices du Panorama dans trois villes européennes.

- **12 juin 2017** : Les Nuits en Or - Le Dîner de Gala. Dîner Officiel à l'UNESCO.

- **13 au 15 juin 2017** : Les Nuits en Or - Le Panorama. Projection du Panorama à Paris.





ÉDITION 2018

MON FILM EST-IL ÉLIGIBLE POUR LES CÉSAR 2018 ?

Tout film de court métrage qui respecte les conditions d'éligibilité peut concourir à l'édition 2018 des César.

La liste des films éligibles est transmise par le CNC au Secrétariat de l'Académie. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire, sauf pour une éventuelle demande de décalage, qu'autorise le Règlement de l'Académie :

- Pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2017, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2017, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour participer aux César 2018. Cette demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2017.

- Pour les films dont le visa aura été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2017, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour décaler sa participation aux César de l'année suivante, étant entendu qu'un même film ne peut participer qu'une seule fois. La demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2017.

MONTRER MON FILM AUX MEMBRES D'UN COMITÉ

Tous les membres des Comités sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cependant, comme dit le proverbe, "on n'est jamais mieux servi que par soi-même".

À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité vous pouvez le montrer directement aux membres des Comités : la liste des membres est en accès libre sur le site de l'Académie.

À vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, envoi d'un lien internet, message sur Facebook, invitation à une projection, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, le trop est l'ennemi du bien !

FAIRE PARTIE DES COMITÉS COURT MÉTRAGE ET ANIMATION DE L'ACADÉMIE

Le Bureau de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés. Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage durant l'année d'une part significative de la production française de court métrage dans le cadre de son activité professionnelle (programmation de festival, achats TV, presse...) au sein d'une entité dédiée à la diffusion du court métrage (festival, chaîne de télévision ou média spécialisé dans la diffusion du court, organisations professionnelles...).

Un dossier de candidature doit être envoyé sur papier libre au Secrétariat de l'Académie, par courrier ou par mail. Il doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation, le ou les documents justifiant d'une activité professionnelle intégrant le visionnage d'une part significative de la production

française de court métrage, et deux lettres de parrainage provenant de membres des Comités Court Métrage ou Animation. Une même entité ne peut avoir plus d'un représentant dans un comité, et les personnes travaillant dans une société de production ne peuvent en faire partie (sauf exception pour les productrices ou producteurs qui président une institution de la filière court métrage).

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 mai de chaque année. Pour les personnes faisant déjà partie d'un Comité, une simple demande de renouvellement suffit.

Les décisions du Bureau de l'Académie sont annoncées à la fin du mois de juillet. Elles sont souveraines et non susceptibles d'appel. Les membres des deux Comités ont la possibilité s'ils le désirent de devenir membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma après deux années successives de participation aux travaux de l'un des Comités de sélection.

LES DATES DE PRÉSÉLECTION COURT MÉTRAGE POUR LES CÉSAR 2018

- **30 mai 2017** : date limite de dépôt de candidature pour faire partie des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2018.
- **30 juin 2017** : date limite d'obtention du visa pour être éligible aux César 2018.
- **15 juillet 2017** : date limite de demande de dérogation pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2017, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2017, pour participer aux César 2018, ou pour les films dont le visa a été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2017 pour décaler leur participation aux César à l'année suivante.

- **30 juillet 2017** : publication officielle de la liste des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2018.
- **Septembre 2017** : annonce de la Sélection Officielle des 24 courts métrages par le Comité Court Métrage, et de la Sélection Officielle des 12 courts métrages d'animation par le Comité Animation.



www.academie-cinema.org



Académie des César

11 rue de l'Avre, 75015 Paris
Tél. +33 (0)1 53 64 05 25
info@academie-cinema.org

www.academie-cinema.org